



COMPTE-RENDU

Réunion publique sur le PAS

Projet d'Aménagement Stratégique
Rouen Métropole 2050

Rouen – 30/01/2025



Cadrage général

La démarche Rouen Métropole 2050 consiste en l'élaboration et la révision de trois documents stratégiques : **le SCoT** (Schéma de Cohérence Territoriale), **le PCAET** (Plan Climat Air Energie Territorial) **et le PLUi** (Plan Local d'Urbanisme intercommunal). Cette démarche permet la définition de la feuille de route ainsi que des outils pour atteindre un territoire désiré à l'horizon 2050.

Cette réunion publique, proposée à l'étape de construction du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), est inscrite dans la délibération du 12 décembre 2022 portant sur les modalités de concertation dans le cadre de l'élaboration du SCoT-AEC.

Elle a été organisée le 30 janvier 2025, avant la présentation du PAS en séance du Conseil métropolitain prévue fin mars 2025 afin de recueillir les dernières réactions des citoyens et des acteurs du territoire qui permettront d'enrichir le document final.

La réunion publique proposait de s'appuyer sur les remarques du Comité de Suivi de la Convention Citoyenne des Transitions (CSCCT) soulignant les convergences et divergences entre le projet de PAS et la vision / les positionnements des citoyens de la Convention citoyenne.

Objectifs de la réunion publique

- Présenter le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)
- Entendre la contribution du Comité de suivi de la Convention Citoyenne sur le PAS
- Faire réagir les participants sur le document et recueillir leurs retours sur les grands axes du PAS et sous-axes du projet

Déroulé

La réunion publique sur le Projet d'Aménagement Stratégique a eu lieu à Rouen, au 108, siège de la Métropole Rouen Normandie le jeudi 30 janvier 2025 de 18h30 à 20h30 et était retransmise en direct via la chaîne YouTube de la Métropole. Elle a réuni une trentaine de participants en présentiel, 57 participants en distanciel et généré 326 vues en replay (chiffre en date du 11 février).

La réunion s'est déroulée selon les séquences suivantes :

- Introduction de Djoudé Merabet, maire d'Elbeuf, Vice-président de la Métropole Rouen Normandie en charge de l'urbanisme.
- Présentation de la méthodologie d'élaboration du projet de territoire et de sa synthèse par Séverine Lemerrier, chargée de mission SCoT-AEC PLUi à la Métropole Rouen Normandie
- Présentation du Projet d'Aménagement Stratégique par Franck Wehrle, du cabinet ATOPIA.
- Présentation de la synthèse du travail du Comité de suivi en réaction aux différents axes du PAS.
- Temps d'échanges avec le public.
- Clôture par Sylvie Nicq-Croizat, Vice-présidente de la Métropole Rouen Normandie en charge de la démocratie participative, de la co-construction citoyenne et de l'open data.

Le diaporama de présentation joint en annexe de ce compte-rendu fait la synthèse des temps d'échanges avec les participants.



Synthèse des temps d'échanges avec le public

La majorité des questions et des interventions ont été formulées par des membres du CDD (Conseil de Développement Durable), des membres de la Convention Citoyenne et du Comité de suivi Citoyen. Les questions ou remarques ont porté sur :

- Une utilisation de termes "trop vagues" dans le PAS tels que "changer profondément de modèle", "penser un développement", etc.
- Un point de vigilance sur le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et la renaturation. La demande a été faite de créer une commission de suivi qui puisse arbitrer sur les zones à renaturer ou non et qui statuerait sur la consommation de nouvelles terres agricoles.
- Enrichir l'axe "Seine" pour qu'il soit plutôt dédié à des lieux de vie, des îlots de fraîcheur et des lieux de baignade plutôt qu'à l'énergie et au transport.
- Le questionnement du rôle de la Chambre d'Agriculture dans les études sur la stratégie agricole de la Métropole : elle ne peut pas être juge et partie ; c'est à la Métropole que doit revenir les choix stratégiques.
- Le besoin d'une politique d'éducation et de formation à la "sobriété énergétique".
- Le besoin de création d'emplois.
- Le besoin d'attractivité des industries sur le territoire de la Métropole, plus largement le besoin d'attractivité du territoire et de nouvelles infrastructures en lien avec la région parisienne.
- Certaines questions ont porté sur la démarche de travail de la Métropole pour articuler les différentes composantes du SCoT-AEC et sur les mesures de suivi à venir pour réaliser ce projet. D'autres encore ont demandé des précisions sur le lien et les mesures concrètes du

projet dans la diversité des communes qui ne peuvent pas toutes avoir les mêmes besoins (par exemple en termes de mobilité ou d'agriculture).

- Une discussion a eu lieu sur le fait de contraindre réglementairement les citoyens à changer leurs habitudes ou non et comment la Métropole envisage le passage à l'action.
- La notion d'ERC (Eviter, Réduire, Compenser) a aussi été questionnée. Elle apparaît "préjudiciable" dans certaines situations car elle autorise l'imperméabilisation des sols.

Un temps de conclusion a permis de rappeler l'ensemble des évènements à venir :

- Débat en Conseil métropolitain sur le PAS : 31 mars 2025
- Ateliers "2tonnes" pour tous les volontaires, citoyens ou acteurs, dès janvier 2025 et tout au long de l'année. Inscription sur : www.notreco21.fr
- 2 réunions publiques, les 20 et 22 mai, portant sur les prochaines étapes du projet : le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), le Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL) et le volet Air Energie Climat (AEC) du SCoT.
- 3 balades urbaines dans la métropole en mars et en avril ouvertes à tous :
 - 15/03 (Petit-Quevilly) de 10h à 12h : visite du kaléidoscope avec le fablab "Les copeaux numériques" sur la thématique du numérique responsable.
 - 22/03 (Duclair) de 10h à 12h : visite de l'Archipel des Eaux Mêlées, parc paysager né de la renaturation d'une ancienne friche industrielle.
 - En mars ou avril : visite d'une entreprise décarbonée.

Retranscription détaillée et réponses des intervenants

Membre du Conseil de développement durable de la Métropole (CDD) dans le public et membre de l'association Terre d'Avenir :

Cela fait un peu plus d'un an que le CDD travaille sur toutes ces questions-là et en particulier sur le PAS. Nous avons produit 26 pages de documents et nous ne les retrouvons pas. Le Comité de suivi de la Convention citoyenne a travaillé dessus le 16 novembre et nous, nous y avons travaillé fin novembre.

Séverine LEMERCIER : Les travaux qui ont été effectués par le Comité de Développement Durable ont bien été pris en compte tout au long de l'élaboration du PAS. A chaque étape, le PAS a été amendé avec les différentes réflexions, celles du CDD et celles des communes. Le document sur lequel a travaillé le Comité de suivi le 16 novembre avait déjà intégré les travaux du CDD. Celui qui nous est présenté ce soir comprend bien les travaux du CDD et du Comité de suivi. Il a été relu, amendé et validé par les élus du Comité de pilotage depuis.

Membre du CDD dans le public et de l'association Terre d'Avenir :

Première remarque : Nous avons toujours mis en avant la sobriété, effectivement, comme le comité de suivi l'a relevé, mais nous avons le sentiment que ce terme-là a disparu. Par contre, on retrouve encore des termes que nous avons questionnés comme "changer profondément de modèle", "promouvoir une alimentation", "penser à un développement", qui nous semblent assez vagues.

Deuxième remarque : Nous avons évoqué un point de vigilance sur le ZAN et la renaturation que l'on ne retrouve pas ici. Selon nous, il faudrait qu'il y ait des commissions de suivi pour arbitrer sur ce que l'on renature ou non. Ainsi qu'un moyen de choisir à quelle condition on pourrait consommer ou pas des nouvelles terres agricoles.

Troisième remarque : Nous avons demandé à réduire très fortement la consommation des sols car 80% des zones urbanisées actuelles sont très favorables au niveau de la ressource en eau. 70% ont des multifonctionnalités élevées ou assez élevées. Nous espérons retrouver cela dans les documents.

Quatrième remarque : On parle beaucoup de la Seine au niveau de l'énergie et du transport. Nous souhaitons que la Seine et ses affluents soient vraiment des lieux de vie, des îlots de fraîcheur et aussi des lieux de baignade à l'avenir.

Cinquième remarque : Dans le précédent SCoT, il y avait 50% d'alimentation biologique noté comme objectif. Ce document nous donne l'impression qu'il n'y a plus d'objectif. Seule l'expression "un modèle agricole résilient" est notée, terme assez vague. Ainsi on se demande ce qu'il va y avoir au niveau de la politique agricole de la Métropole ? Nous avons appris récemment que c'était la Chambre d'Agriculture qui travaillait dessus. Nous craignons une politique qui reste sur le même chemin actuel qui n'est pas viable.

Membre de la Convention Citoyenne : Tous les changements qu'on va être amenés à faire ne vont pas se faire en claquant des doigts. Il faut mettre en place une politique d'éducation, de formation afin que les générations futures apprennent à faire de la sobriété énergétique.

Intervention du public : Il faut créer de l'emploi. Nous ne parlons pas beaucoup de l'industrie mais elle rapporte des emplois. Il faut attirer aussi des industriels, faire des liens avec la région parisienne, avoir un TGV.

Réponses apportées par Franck Wehrle de ATOPIA : Il y a eu beaucoup de version du PAS et malgré vos remarques je retrouve beaucoup d'éléments questionnés ce soir dans le document sur lequel je travaille actuellement.

- Sur les sols, il y a effectivement beaucoup de zones à valeur écologique et il faut les protéger. Ce travail est conduit de façon parallèle et se retrouvera dans un autre document : le volet règlementaire spatial du PLUi. Le plan d'action Air Energie Climat (volet AEC du document de planification) va aussi porter sur la question énergétique.
- La question de la renaturation est arbitrée par rapport à des fonctions intrinsèques et structurelles des sols : leur capacité d'absorption, la qualité écologique (biodiversité des sols), leur capacité alimentaire et aussi en puits de carbone. Ce sont les quatre fonctions d'un sol pour définir sa nature. Ce n'est pas ma définition, c'est la définition législative, c'est la loi qui le définit. Ce débat est important, nous n'avons malheureusement pas le temps de le prolonger ce soir. En tout cas c'est la définition sur laquelle on s'appuie aujourd'hui.
- Sur la question du contournement, qui a été évoquée de façon indirecte, elle est intégrée dans les réflexions. J'ai évoqué la question des grands aménagements qui peuvent changer les équilibres sur le territoire, cela en fait partie. Il va y avoir à la fois des projets qui vont structurer le cœur de Métropole, mais aussi d'autres projets qui concernent plutôt les périphéries du territoire et peuvent être des éléments d'attractivité.
- Sur la création d'emploi, dans le projet il y a l'intégration de la stratégie économique métropolitaine. Des politiques publiques vont accompagner ce projet.

Sylvie Nicq-Croizat, Vice-présidente en charge de la démocratie participative : "Pour parler très clairement sur le contournement routier de Rouen, la Métropole n'est pas compétente puisque c'est un projet de l'État. Par contre, nous avons été très clairs sur le fait qu'on n'en voulait pas. La Métropole s'est retirée du financement. Pour le moment, nous sommes un peu dans l'expectative d'une décision de l'État. À chaque fois qu'il y a un nouveau ministre en charge de ces sujets-là, on ne manque pas de le rencontrer, de lui faire des courriers pour connaître la décision de l'État sur le fait de poursuivre le projet ou pas. S'il n'y a pas de décision claire de l'État pour dire qu'il abandonne le projet, on sera bien obligé de le conserver tel quel dans le futur PLUi révisé. On a exprimé clairement

la position de la Métropole vis-à-vis de ce projet. Par contre, nous militons pour que le projet LNPN (Ligne Nouvelle Paris-Normandie) avance et se fasse, parce que là, on y croit davantage."

Question en ligne : Comment cela va s'articuler entre aujourd'hui et 2050 ? Quand ? Quel système de mesure et de suivi ?

Les lois nous aident en ce sens. La loi ZAN fixe des jalons. Elle divise par deux la consommation de l'espace, puis d'autres jalonnements vont s'accumuler.

Question en ligne : A propos de la réduction des gaz à effet de serre, pourquoi avoir pris comme année de référence l'année 2005 et non l'ère préindustrielle ?

Séverine Lemercier : L'Etat nous a demandé de travailler avec des données fiables. Nous avons des données fiables de 2005, pour l'ère préindustrielle c'est plus compliqué. Il est difficile d'aller chercher de la donnée ancienne.

Question en ligne : Existe-t-il un schéma d'application de ces mesures (définies dans les 3 axes du projet) sur les communes ? Ou comment percevoir ces changements concrets au sein des communes ?

Sylvie Nicq-Croizat : Ce qui est intéressant, c'est qu'au niveau métropolitain il y a également une COP21 qui associe les communes du territoire. Plusieurs communes se sont engagées dans ces démarches et travaillent actuellement sur un plan d'action autour de grands enjeux de transition. Dans le cadre de cette démarche d'élaboration de documents de planification, nous avons des réunions tous les mois avec l'ensemble des communes. Cela nous sert à partager et évaluer nos sujets avec les élus et les services des communes. Dans six mois, nous allons travailler de façon plus ample sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) qui va décliner toutes ces orientations. Pour atteindre ces objectifs, la Métropole travaille non seulement avec les communes, mais aussi avec les acteurs économiques dans le cadre de la COP30 locale qui propose aux parties prenantes de fixer des objectifs de réduction de leurs émissions en construisant une feuille de route. C'est un travail qui se déroule en parallèle et qui contribue au volet AEC du SCoT.

Question en ligne : Comment allons-nous pouvoir changer fondamentalement nos modes de vie ? Comment peut-on convaincre les citoyens de changer leurs habitudes quand le quotidien prend le dessus ? Est-ce qu'il ne faut pas passer par de la contrainte réglementaire pour arriver à ces objectifs ? Comment la Métropole envisage ce passage à l'action ?

Sylvie Nicq-Croizat : Je ne peux répondre que sur mon sujet de délégation. On travaille quand même sur des documents qui vont s'imposer aux règles de la construction et qui seront donc opposables à tous les projets urbains de logements, d'activités économiques, ... Donc c'est bien un certain niveau de contraintes qu'on va appliquer. Avant de poser ces contraintes-là, on prend la peine de passer par une participation citoyenne vraiment très approfondie. On essaie de tenir compte du maximum d'avis avant de transposer ce travail dans les règles qui pourront s'appliquer sur notre territoire. C'est une façon d'aller vers le changement de façon contraignante en s'étant mis d'accord avant sur le niveau de contrainte et le but. On pose ces contraintes-là.

Lilly Hamilton (intervenante et membre du comité de suivi de la convention citoyenne) : La question de la contrainte en général a été au cœur du débat pendant le comité de suivi citoyen et il y avait des remarques très intéressantes. Il n'y a pas eu de consensus là-dessus ; certains étaient favorables à mettre des contraintes réglementaires, d'autres non : par exemple concernant les rénovations énergétiques, c'est le reste à charge qui nous a divisé, on peut contraindre, mais il faut

être accompagnés. Ces questions sont visiblement prioritaires pour les citoyens, car les débats reviennent souvent sur cette question.

Sylvie Nicq-Croizat : Pour compléter ma première réponse, je voulais dire qu'on met en place des niveaux de contraintes qui ont été débattues largement en concertation avec les habitants. On met aussi en place des solutions alternatives par incitation. Cela est très important pour convaincre les gens de les aider à changer leurs habitudes, pour qu'ils aient la possibilité de le faire. Et, depuis le début du mandat, en particulier sur la mobilité, on a fait un grand pas en avant pour proposer un certain nombre de solutions alternatives concrètes.

Membre du CDD : Je voudrais faire remonter un point de vigilance sur la notion de l'ERC (Eviter, Réduire, Compenser). Quand on parle de compensation, l'environnement devient un espace d'échange. Cela me paraît préjudiciable. Il faut que les espaces soient considérés par leur qualité intrinsèque. Il faut éviter la compensation obtenue dans un rapport de force exercé pour que l'aménagement puisse produire un projet acceptable économiquement. Comment pallier cela ?

Sylvie Nicq-Croizat : Non c'est certain. Des définitions commencent à être données par l'État sur les fonctionnalités des sols qu'on a à prendre en compte, mais on est loin d'être au clair sur les outils pour les mesurer. Votre idée de prévoir une commission avec un comité citoyen qui participerait à aider les décisions selon des critères à définir, pose des questions : quels critères ? comment on prend les décisions ? comment arbitrer ?... J'aimerais bien qu'on travaille dans ce sens-là et qu'on arrive à se mettre d'accord sur quelque chose. Je trouve que c'est particulièrement intéressant et que cela permettrait de prendre en compte des enjeux locaux et des sensibilités de notre territoire en particulier.

Remarque en ligne : Les services écosystémiques d'un milieu naturel ne pourront jamais revenir à leur potentiel initial après que le milieu aura été artificialisé.

Membre du CDD : Au sujet de la mise en œuvre des orientations agricoles, concrètement, si on confie cela à la Chambre d'agriculture, à savoir, la FNSEA, je ne vois pas trop la cohérence par rapport aux orientations de la Métropole. On sait bien que la FNSEA ne représente pas l'agriculture que vous êtes en train d'essayer de traduire à travers les orientations de la Métropole. C'est comme confier le développement du fluvial à un président d'une fédération des camionneurs. Il y a comme une contradiction politique. Cette question des sols est centrale au niveau associatif, elle touche indirectement les puits de carbone, les aliments, la biodiversité, etc. Nous avons compris que le document d'état des lieux des sols, que l'on retrouve sur le site de la Métropole, a été fait par la Chambre de l'agriculture. Celui sur la politique agricole à 2030 ou 2050 de la Métropole serait aussi rédigé par la chambre de l'agriculture. On nous a donc dit que c'était la Chambre d'agriculture qui était mandaté pour définir la politique agricole de la Métropole : nous trouvons cela inadapté.

Membre de la Convention Citoyenne : Il y a actuellement dans la métropole un projet d'usine de production de carburant de synthèse. Cela me pose beaucoup de problèmes parce qu'au niveau emploi, c'est très bien, mais par contre c'est polluant. Nous avons beaucoup travaillé sur les dilemmes des risques industriels et nous n'en voulions pas.

Sylvie Nicq-Croizat : Sur la question du projet d'usine de production de carburant, il y a un débat public en cours. Exprimez-vous sur ce projet-là. La Métropole n'est pas à l'origine du projet. Effectivement, moi, je pense à titre personnel que ça s'inscrit dans ce qu'on appelle le technosolutionnisme et que ce n'est pas comme ça qu'on va inciter les gens à changer de mode de vie, de mode de se déplacer. Je ne suis pas favorable pour ma part.

Concernant le rôle de la Chambre d'agriculture, elle fait partie de ce qu'on appelle les "personnes publiques associées". Quand on élabore des documents cadres comme un SCoT-AEC et un PLUi, forcément, elles sont associées. La Chambre d'agriculture est donc un acteur parmi d'autres. Cependant, nous avons fait le choix d'élargir le cercle des acteurs en créant une Assemblée des acteurs dans laquelle on retrouve des entreprises et des acteurs économiques associatifs. Nous écoutons la Chambre d'Agriculture mais nous écoutons d'autres personnes aussi et elle n'a pas du tout une voix prépondérante. Concernant la rédaction des documents, le diagnostic est fait par la Chambre qui a des éléments à disposition pour le produire. Je ne pense pas que la Chambre d'agriculture a été mandatée pour définir la politique de la Métropole, plutôt pour y contribuer comme les autres acteurs.

Séverine Lemercier : Concernant la Chambre d'agriculture, elle a fait une prospective de l'évolution du climat, mais pas sur les orientations politiques, parce que ce n'est pas son rôle, tout simplement. La Chambre d'agriculture a réalisé un travail prospectif et n'a pas de rôle de décisionnaire.

Membre de la Convention Citoyenne : J'invite beaucoup de personnes à s'inscrire à l'atelier "2tonnes", parce que c'est très intéressant. On se rend compte de la marche à gravir qui est très haute pour arriver à seulement deux tonnes d'émission personnelle de CO2 en 2050. Je n'arrivais moi-même qu'à cinq tonnes.

Sophie Guillain, animatrice : Renseignez-vous sur le site de la Métropole et sur "Je Participe", pour participer à ces ateliers proposés gratuitement par la Métropole. Il s'agit de comprendre, avec des animateurs spécialisés, quelle peut être notre trajectoire d'émission carbone. Avec des outils spécialisés pour calculer vos émissions aujourd'hui et vous projeter dans des choses que vous pourriez faire pour réduire encore vos émissions.

Membre du CDD : On a appris que le Projet d'Aménagement Stratégique est un document de 50 pages qui est en cours d'évolution. Est-ce possible pour les membres du CDD d'en avoir une copie ?

Sylvie Nicq-Croizat : On est en train de faire les derniers compléments au Projet d'Aménagement Stratégique en intégrant notamment ce qui a été dit ce soir. Le but est de débattre dessus lors du Conseil métropolitain du mois de mars, avant son adoption. On pourra alors vous le communiquer. Mais on ne va pas s'arrêter là. Le PAS est un document qui reste un document d'intentions, il ne va pas forcément parler de la manière dont on va s'y prendre. Ça va être l'objet de l'étape suivante qui va consister à écrire, à décliner ce projet d'aménagement de manière plus fine et plus précise. On travaillera sur le Document d'Orientations et d'Objectifs. On confrontera nos grandes intentions, nos valeurs, etc. On travaillera à des considérations chiffrées concernant les besoins, les enjeux propres à la Métropole et auxquels on va devoir répondre dans les 10 et 20 ans qui viennent. Cette nouvelle phase d'élaboration de révision du SCoT sera aussi accompagnée de participation, de concertation sous différentes formes, comme on l'a fait depuis le début. Il va y avoir des ateliers, des balades urbaines à différents moments auxquelles nous vous invitons à vous inscrire.

Je voulais vous remercier d'avoir été là ce soir et d'être si impliqués, de porter autant d'intérêt à ces démarches qui sont quand même un peu compliquées. Il faut s'y mettre, il faut rentrer dans des choses qui ne sont pas forcément hyper accessibles d'emblée. Un grand merci à tous les citoyens et citoyennes qui y participent.

Autres contributions non traitées (à distance)

Contribution 1 :

Wail Houssin, Syrien, membre du Comité de suivi
J'écoute attentivement. C'est très merveilleux et agréable.

Contribution 2 :

Je suis Flavien MOUSSET du CDD.

Dans l'axe 1, il est inscrit un changement fondamental de nos modes de vie. Je suis bien entendu d'accord.

Par contre, je me demande comment faire pour convaincre les citoyens de la nécessité de changer rapidement nos habitudes, qui sont souvent considérées comme des acquis et dont le changement est souvent interprété comme une contrainte.

J'ai constaté que le quotidien prend quasi systématiquement le dessus, même lorsque l'on est persuadé du bien-fondé d'une modification de nos habitudes.

Je crains que notre adaptation globale ne soit efficace que par la contrainte fonctionnelle et/ou réglementaire.

Comment la Métropole imagine-t-elle ce point, que je considère central pour que chaque axe de notre projet de territoire soit réussi ?

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Cordialement,

Contribution 3 :

Je suis membre du comité de suivi.

1/ et je ne comprends pas que le lobbying d'un agriculteur en costume présent le 16 novembre transparaisse dans le compte rendu de cette journée. Le discours sur la biodiversité de cet agriculture (FNSEA ou coordination rurale ?) allait contre l'avis général des membres présents.

Cette personne essaye d'imposer ses points de vue et ne défend pas le point de vue de la convention citoyenne sur l'importance de la biodiversité dans ce projet de métropole 2050.

2/ la notion d'agriculture biologique n'existe pas dans ces présentations alors que cette notion est lisible dans le CR de la convention citoyenne.

3/ idem pour la pollution de l'air et le problème des particules fines.

Annexe :

Diaporama de présentation : [PPT RP 250130 Vdef.pptx](#)